PROCÈS-VERBAL CNM N° 7
DU 8 OCTOBRE 2026

Présidence

Maryse BRETON

Présents

Membres permanents

William BRETON – Jean-Pierre DAHM – Emile HERRY – Jorge LUQUE – Hugues PANNIER
Gilles SAHUC

Invités

Dominique FOURNET – Kevin LEGRAND – Serge MOTTIER (membres du Comité directeur FFA)

Membres Excusés

Johan AUGERON – Christophe CHEVAL – Gérard CLAIRE – Sylviane GOURDON
Marie-Claire HIVERNEAUX – Olivier IUND (DTN) – Jérôme NICAULT – Gildas SIZORN
Adrien TARENNE (DG) – Emmanuel TONNELIER

- Début de la réunion : 10h00 -

1. OUVERTURE PAR LA PRÉSIDENTE

La Présidente ainsi que les membres de la CNM[1] présentent leurs sincères condoléances à la famille d'Alain LABBE (Marcheur International sur 50 km Marche et ancien champion de France des 100 km).

2. APPROBATION DU PV DE LA RÉUNION N° 6 DU 10 SEPTEMBRE

La Commission adopte le procès-verbal de la réunion du jeudi 10 septembre 2026.

3. QUALIFICATIONS CHAMPIONNATS DE FRANCE 2027 EN MARCHE NORDIQUE

Nouveaux critères de qualification pour les championnats de France de Marche Nordique :

Seront autorisés à participer aux championnats de France de Marche Nordique tous les athlètes qui remplissent les conditions suivantes :

⇨ être licencié Athlé Compétition dans un club FFA au plus tard la veille du début de la compétition ;
⇨ avoir été classé, avec une licence Athlé Compétition, à 2 épreuves de Marche Nordique dont :

- le championnat régional de leur Ligue d'appartenance,
- une épreuve du Marche Nordique Tour.

Les deux Vice-présidents de la Fédération, Serge MOTTIER et Kévin LEGRAND, ont tenu à présenter aux membres présents de la CNM les raisons ayant conduit le Comité directeur à la mise en place du nouveau mode de qualification pour le championnat de France de Marche Nordique. Ils ont notamment

[1] Commission Nationale de Marche

Association reconnue d'utilité publique Siret : 784 448 730 000 27 - Code APE : 9312 Z - N° TVA Intracommunautaire : FR 05784448730

exposé les objectifs poursuivis par cette évolution, visant à garantir une qualification plus large et plus équitable pour l'ensemble des pratiquants.

Ils ont souligné que la qualification fondée uniquement sur des niveaux de performance ne reflétait pas toujours la valeur réelle des athlètes. En effet, les épreuves qualificatives se déroulent sur des parcours aux caractéristiques très différentes, notamment en termes de dénivelé, de technicité et de conditions météorologiques, ce qui peut entraîner des écarts de performance difficilement comparables d'une compétition à l'autre. Le nouveau dispositif a donc été conçu afin de mieux prendre en compte ces disparités et de favoriser une sélection plus juste des compétiteurs.

C'est lors du championnat de France que la valeur sportive de chaque athlète pourra véritablement s'exprimer et être mise en évidence, tous les concurrents étant alors confrontés aux mêmes conditions de course et de compétition.

4. CHAMPIONNATS DE FRANCE DE MARCHE NORDIQUE 2027

La CNM émet un avis favorable à la candidature de l'Entente Angevine pour l'organisation du championnat de France de Marche Nordique le samedi 17 avril 2027. Transmis au service compétition pour décision par le Bureau fédéral de fin octobre.

La visite du parcours se déroulera le 16 octobre 2026 en présence de Gérard CLAIRE et de Sylviane GOURDON, ainsi que de Serge MOTTIER, Président de la Ligue Pays de la Loire, accompagné des représentants des différentes instances territoriales concernées.

5. VALIDATION DES ÉPREUVES DU MNT

La CNM valide le calendrier des épreuves du MNT[2] pour la période du 1er mars 2027 au 31 août 2027.

6. BILAN DU CHALLENGE NATIONAL DES LIGUES

Organisé le 4 octobre à Gien, le Challenge des Ligues a bénéficié d'une organisation de grande qualité, à la hauteur des attentes. La participation est restée très satisfaisante avec 227 athlètes engagés, contre 235 en 2025. Malgré une légère baisse numérique, les effectifs demeurent globalement stables.

À l'initiative de la CNM, une réunion d'information consacrée au règlement et à l'examen de niveau 4 a été organisée le samedi après-midi de 15h00 à 17h30 à l'attention des juges de niveau 3. Cette rencontre a permis de présenter les principales dispositions réglementaires ainsi que les modalités de l'examen, tout en répondant aux questions des participants. Cette réunion s'est terminée par l'intervention d'André GIMENEZ, ancien DTN[3] Adjoint de la FFA sur la compréhension du geste du marcheur et sa conséquence sur le jugement.

À l'initiative de la DTN[4], un colloque national consacré à la préparation physique du jeune marcheur a été organisé. Cette rencontre a réuni, à partir de 18h30, de nombreux entraîneurs venus échanger sur les aspects techniques, pédagogiques et méthodologiques liés à la formation et à l'accompagnement des jeunes athlètes.

Le record de France de l'heure espoirs masculin a été battu par Quentin CHENUET (ATHLE 91) avec 14 755 m. L'ancien record était détenu par Antoni GILLET (ASPTT Rennes) avec 14 514 m depuis 1998.
Le podium du Challenge National des Ligues est :

1) Ligue Pays de la Loire 214 pts
2) Ligue de Bourgogne Franche-Comté 207 pts
3) Ligue Normandie 192 pts

[2] Marche Nordique Tour
[3] Directeur Technique National
[4] Direction Technique Nationale

Les compétitions et la cérémonie de remise du trophée ont eu l'honneur d'accueillir Jean GRACIA, Président de la FFA, accompagné de Kévin LEGRAND, Vice-président. À l'instar de l'an passé, Aurélien QUINION et Camille MOUTARD, tous deux participants aux championnats d'Europe de Birmingham, étaient également présents pour cette belle journée de Marche Athlétique.

Pour les années à venir et dans un souci de bonne organisation, il est demandé que les juges de marche souhaitant officier sur cette compétition soient présents pendant toute la durée de la manifestation, depuis la réunion préparatoire du matin jusqu'à la fin des épreuves.

7. ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE MARATHON MARCHE

Le parcours est identique à celui de l'année précédente. Afin de satisfaire aux exigences du règlement des épreuves du *Ranking World Athletics*, trois juges de marche internationaux ont été désignés pour officier lors de cette compétition.
Seront qualifiés les athlètes qui auront réalisé, en plein air, les minima de qualification dans les épreuves officielles FFA, EA[5], WA[6], ou dans des épreuves validées par la CNM, à compter du 1er septembre 2025 jusqu'au 1er novembre 2026.

La liste des athlètes qualifiables sera publiée le mardi 3 novembre 2026 sur le site de la FFA. Il est demandé aux clubs de procéder à la confirmation d'engagement de leurs athlètes pour le dimanche 8 novembre 2026 à 22h00.

8. POINTS DIVERS

Marche Nordique : Une demande a été adressée à l'OFA[7] afin de procéder à la mise à jour des documents relatifs au module M0267.

Challenge National des Ligues : Le club de Gien a fait acte de candidature pour l'organisation de l'édition 2028 du Challenge National des Ligues. Après examen de cette demande, la CNM émet un avis favorable à cette candidature. Transmis au service compétition.

La Fédération a validé la candidature du Club des Pays de Redon pour l'organisation du championnat de France de Semi-Marathon Marche ainsi que du Critérium de Printemps des Jeunes. Les horaires des épreuves ont été examinés et validés par la CNM. La remise des prix du Challenge au *Ranking* sera remise lors de cette journée. Un courrier sera envoyé aux athlètes concernés.

La CNM engagera prochainement des travaux visant à réviser et actualiser le règlement de la Marche Nordique afin de tenir compte des évolutions de la discipline.

- *Fin de la réunion :16h00 -*

➔ *Prochaine réunion en visioconférence avec les CRM[8] le 19 novembre 2026*



William BRETON
SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Maryse BRETON
PRÉSIDENTE DE LA CNM

[5] European Athletics
[6] World Athletics
[7] Organisme de Formation de l'Athlétisme
[8] Commissions Régionales de Marche

ATHLÉ
FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

ÉPREUVES de MARCHE NORDIQUE AU M N T DU 1er MARS 2027 AU 31 AOUT 2027 A VALIDER

Validation _Régionale	DATE	N°	VILLE	Dé	Lab	Épreuve	CHR	M N T
V	06/03/2027	322248	CHAMBON	37	RG	TRAL SUD TOURAINE - 11 km MARCHE NORDIQUE		OUI
V	06/03/2027	325368	TRAVAILLAN	84	NA	La Nordique Vauclusienne		OUI
V	07/03/2027	321133	COTTENCHY	80	RG	COTTENCHY NORDIC AVENTURE		OUI
V	20/03/2027	322335	LORIENT	56	NA	LA NORDIQUE DE LORIENT		OUI
V	21/03/2027	317720	CAVAILLON	84	NA	MN DE SAINT JACQUES		OUI
V	21/03/2027	322571	MALAIN	21	NA	MARCHE NORDIQUE - CIRCUIT DE GOLF DE LA CHASSAGNE		OUI
V	04/04/2027	323263	DRAVEIL	91	NA	LA DRAVEILLOISE		OUI
V	04/04/2027	325312	VENISSIEUX	69	RG	15ME EDITION MARCHE NORDIQUE PLATEAU DES GRANDES TERRES	oui	OUI
V	04/04/2027	319921	LA SEYNE SUR MER	83	RG	LA NORDIQUE DE SIX FOURS LA SEYNE SUR MER		OUI
V	17/04/2027	323158	ANGERS	49	NA	L'ANJOU NORDIQUE	oui	OUI
V	01/05/2027	324995	AMIENS	80	NA	ENVOLEE MARCHE NORDIQUE		OUI
V	23/05/2027	322982	CHATEAUVILLAIN	52	NA	MARCHE NORDIQUE CHAUMONTAISE		OUI
V	29/05/2027	323396	IS SUR TILLE	21	NA	MARCHE NORDIQUE DES 3 RIVIERES		OUI
V	06/06/2027	323904	ANCENIS	44	RG	MARCHE NORDIQUE ANCENIS ENTRE LOIRE ET COTEAUX		OUI
V	06/06/2027	324098	CASTRIES	34	NA	La Nordique de Castries		OUI
V	26/06/2027	325050	PEYRAT LE CHATEAU	87	NA	LE TOUR DU LAC DE VASSIVIERE		OUI

Association reconnue d'utilité publique Siret : 784 448 730 000 27 - Code APE : 9312 Z - N° TVA Intracommunautaire : FR 05784448730